

### Le métier

Il installe les réseaux de transport et de distribution d'eau potable, réalise également les réseaux d'assainissement.

Il intervient depuis la source, le captage, le stockage, la distribution de l'eau potable jusqu'à l'évacuation des eaux usagées vers les stations d'épuration et leur retour au milieu naturel.

Il installe toutes les canalisations permettant le transport et la distribution de fluides de toutes natures en préservant l'environnement.

Il assure également l'entretien des installations existantes en appliquant les techniques nouvelles de sécurité (fonçage, travaux sans tranchée).

Il travaille en équipe, à l'extérieur, et peut être amené à conduire des engins comme les mini-pelles.

Habile de ses mains, robuste, il peut évoluer vers des postes d'encadrement grâce à l'expérience et la variété de ses compétences.

Il apprécie beaucoup de travailler en plein air, de protéger l'environnement et de contribuer à l'amélioration du confort dans les foyers et les lieux publics.

Il intervient toujours à l'extérieur, seul ou en équipe suivant la taille du chantier.



### Programme de formation

#### Enseignement général :

- Français
- Histoire-géographie
- Prévention Santé Environnement
- Mathématiques
- Sciences
- Travaux pratiques sciences
- EPS

#### Enseignement professionnel :

- Technique / Pratique
- Dessin
- Lecture de plan
- Atelier
- Technologie

### Condition admission

- Sortie d'une classe de 3<sup>ème</sup> de collège

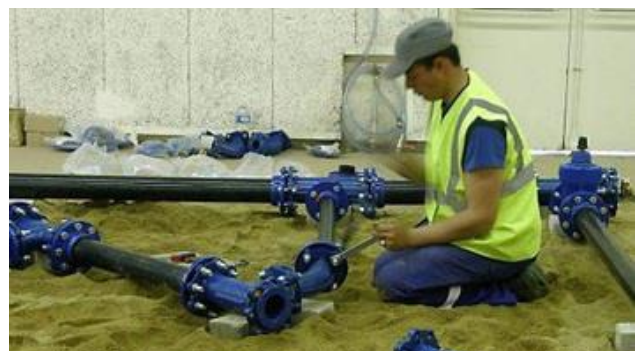
#### Rythme de l'alternance :

1 semaine CFA/2 semaines entreprise

### Poursuites d'études \*

- CAP Constructeur en ouvrages d'art
- CAP Constructeur de routes
- CAP Conducteur d'engins : TP et carrières
- BAC PRO Travaux Publics

\* Au CFA BTP 57

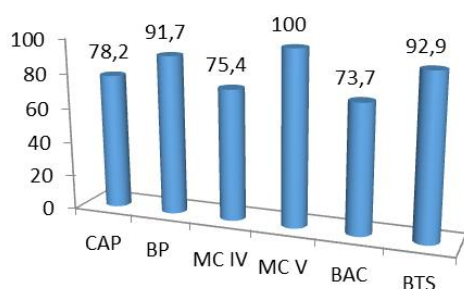




## L'apprenti (e) :

- est lié(e) à l'entreprise par un contrat dont la durée peut varier de 1 à 3 ans.
- reçoit en entreprise, sous la responsabilité d'un Maître d'Apprentissage, une formation pratique et technologique.
- doit obligatoirement suivre les cours d'enseignement général et technique qui sont dispensés au CFA BTP 57.
- perçoit un salaire de son employeur.

## Les résultats aux examens 2016



\* Valeur en %

**80 %** de taux d'insertion, soit **8 jeunes sur 10** qui trouvent une solution positive dans les six mois suivant leur fin de contrat d'apprentissage.

**86%** de réussite aux examens 2016.

## La rémunération

Les rémunérations applicables sont calculées en fonction de l'âge et de l'année de formation de l'apprenti. Elles varient entre 40 et 80% du SMIC\*. **BONUS APPRENTIS : Pas de charges salariales ! Le salaire BRUT = le salaire NET !**

Année de formation	Moins de 18 ans	18-20 ans	21ans et plus
1ère année	40%	50%	55%
2ème année	50%	60%	65%
3ème année	60%	70%	80%

\*SMIC = 1480.27 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2017

## Les conditions

- Avoir entre 16 et 30 ans (15 ans si sortie de classe de 3ème).
- S'inscrire au CFA BTP 57
- Signer un contrat d'apprentissage pour une durée de 1, 2 ou 3 ans.

## Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment et des Travaux Publics

154, Chemin de Blory – BP 10009 MONTIGNY-LES-METZ  
57151 MARLY CEDEX

Tél. 03 87 63 71 08 - Télécopie 03 87 50 63 41  
[www.cfabtp-moselle.org](http://www.cfabtp-moselle.org)

